

Publié le 11 novembre 2019.
Dernière modification : 18 janvier 2025.
www.entreprises-coloniales.fr

SOCIÉTÉ POUR L'EXPLOITATION DU CAOUTCHOUC AU CONGO

RHÔNE
(Archives commerciales de la France, 27 septembre 1905)

Lyon.— Formation — Société anonyme dite : Société pour l'EXPLOITATION DU CAOUTCHOUC AU CONGO, 83, cours Lafayette. — 50 ans. — 500.000 fr.



[Coll. Serge Volper](#)

ACTION ABONNEMENT SEINE 2/10 EN SUS 5 c. POUR 100 fr.

SOCIÉTÉ
POUR
L'EXPLOITATION DU CAOUTCHOUC AU CONGO

Société anonyme
Statuts déposés aux minutes de M^e Berger, notaire à Lyon

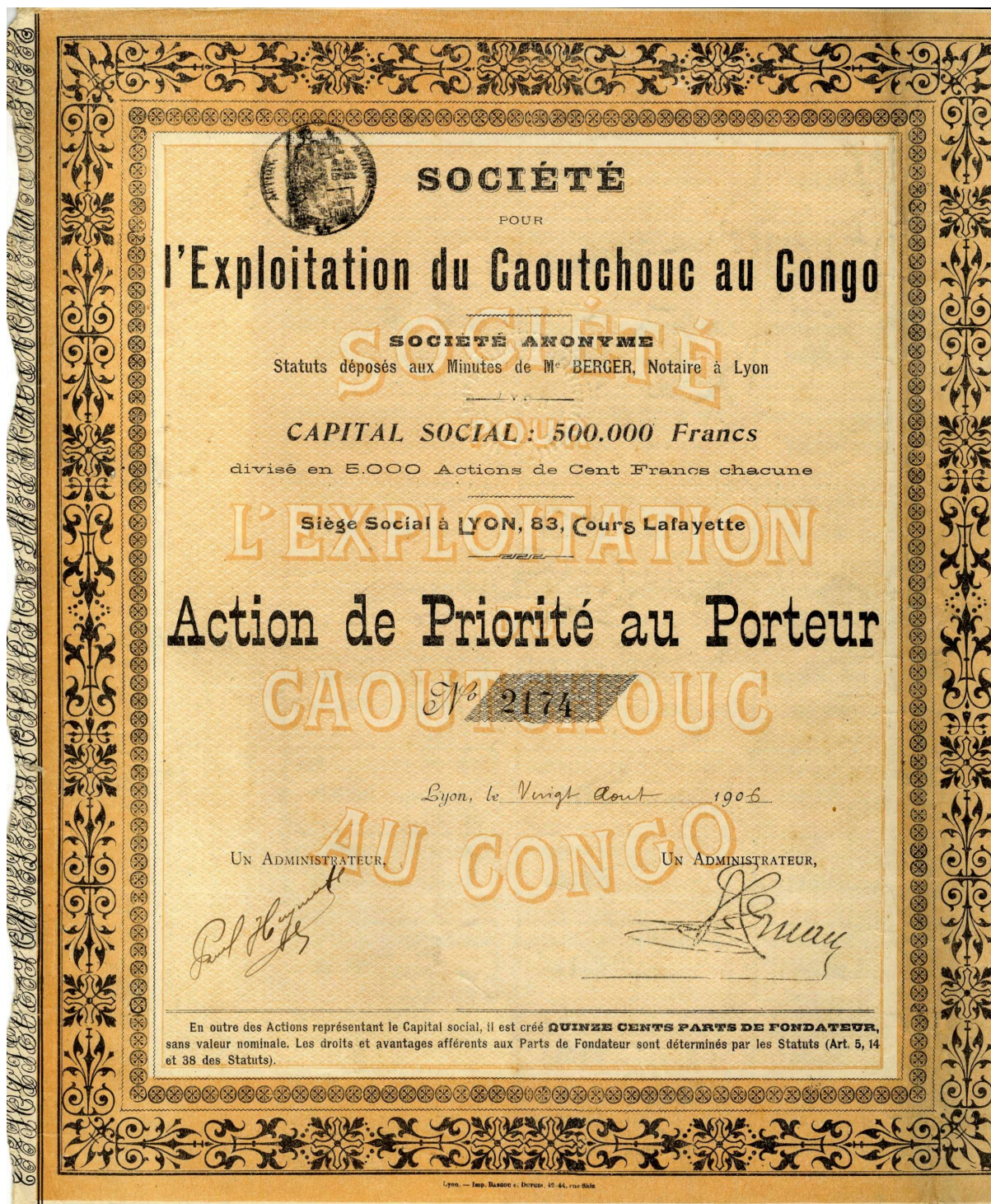
Capital social : 500.000 fr.
divisé en 5.000 actions de 100 fr. chacune

Siège social à Lyon, 83, cours Lafayette

PART DE FONDATEUR AU PORTEUR
Lyon, le 5 janvier 1906
Un administrateur (à gauche) : P. Dupont ?
Un administrateur (à droite) : ?

En outre des actions représentant le capital social, il est créé quinze cents parts de fondateur sans valeur nominale. Les droits et avantages afférents aux parts de fondateur sont déterminés par les statuts (art. 5, 14 et 38)

Lyon. — Imp. Bascou et Dupuis, 42-44, rue Sala



Coll. Serge Volper

Idem

ACTION DE PRIORITÉ AU PORTEUR

Lyon, le 20 août 1906

Un administrateur (à gauche) : Paul Huy... ?

Un administrateur (à droite) : ?

Lyon. — Imp. Bascou et Dupuis, 42-44, rue Sala

AG, 22/3
(*Journal des finances*, 25 septembre 1909)

Le dernier exercice de la Société pour l'exploitation du caoutchouc au Congo se solde par une perte de 2.977 fr. ; celle des années précédentes étant de 68.675 fr., la perte totale est de 61.652 fr.

Bulletin de l'Office colonial colonies, 1912 :
SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION DU CAOUTCHOUC AU CONGO (Siège social :
Villeurbanne, 70, rue d'Alsace). — Exploitation du caoutchouc.

Dans les sociétés
SOCIÉTÉ POUR L'EXPLOITATION DU CAOUTCHOUC AU CONGO
(*L'Africain*, 23 mai 1930)

Une récente assemblée extraordinaire a approuvé les comptes des liquidateurs et décidé la distribution d'un boni définitif de 30 fr. 84 par action et de 34 fr. 49 par part.
